

le mardi 10 mai 2005

13 h

Prière.

L'hon. M. Lord remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 10 mai 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadé, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Herménégilde Chiasson

L'hon. M. Green félicite la page Cynthia Jenkins, qui a prononcé le discours d'adieu de sa promotion à la cérémonie de collation des grades de la St. Thomas University.

L'hon. M. Green félicite l'hon. Bernard Lord, Diane Lord, Wayne Curtis et l'hon. Roméo A. Dallaire, nommés docteurs *honoris causa* de la St. Thomas University.

M. Targett donne avis de motion 82 portant que, le mardi 17 mai 2005, appuyé par M. S. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les courriels et les rapports échangés entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada concernant l'usine de pâtes St. Anne-Nackawic, depuis le 1^{er} janvier 2005.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour continuer d'étudier les prévisions budgétaires du ministère du Tourisme et des Parcs puis celles du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'avis de motion 78, M. Allaby, appuyé par M. Lamrock, propose ce qui suit :

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer à la Chambre, dans les 30 jours qui suivent leur réception, les rapports définitifs et les documents méthodologiques d'appui des sondages, des groupes de discussion et des recherches sur l'opinion publique pour lesquels des fonds ont été versés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick ou une corporation de la Couronne du Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, il est unanimement convenu de revenir, sur la demande de l'hon. M. Volpé, à l'appel du dépôt de projets de loi.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Volpé :

45, *Loi concernant un pacte équitable pour les villes et les collectivités au Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

Le débat reprend sur la motion 78.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Paulin invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. P. Robichaud a usé d'un langage non parlementaire. Le ministre accepte de se rétracter.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion 78, mise aux voix, est rejetée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.